

de M e d i c i gemeint] n'ont voulu recevoir ses lettres, ny mesme les Cardinaux [=Minister?] les respondre; aussy a la verité elle est maintenant la fable et la malediction du monde en toute Sorte de Créance contre son honneur et reputation, telle que Si elle ne S'est justifie vous aurez Sujet toute vostre vie d'abhorrer la honte qu'elle a porté a vostre Maison, et a nous la perte qu'elle nous aura causée. Je ne me plaisoit à rien tant qu'a l'esperence de la voir un jour avecques[!] Monsieur Son Mary pour m'essayer a leur faire Service; mais maintenant le devoir me contraint de changer cette intention a un desplaisir de Vengeance Si elle a esté tant nostre ennemie et la sienne propre; ce que je ne puis croire pour l'oppinion que j'avois qu'elle eust beaucoup d'entendement; mais S'il est ainsy, vous devez avecques nous poursuivre la justice, et vous fera toujours gloire d'estre plus amy de vostre honneur que d'aucun parantage. Je suis honteuse des langages qui S'en tiennent, et bien marrye pour l'affection que je vous porte de n'y pouvoir apporter aucun remede. mais ce bruit infame a donne tant de licence de parler à cette occasion, qu'elle est tenue icy pour la plus deshonorée de la terre. Je ne doute du regret que vous apporte ce malheureux accident, Sachant que vous n'avez jamais eu faute de jugement. tout le mieux qu'elle peut faire, si elle est accusée de Ses Serviteurs prisonniers [u.a. Antoine C o r b a i s] comme l'on dit, c'est de nommer ceux qui luy ont donne ce mauvais Conseil. C'est le moyen le plus Suffisant pour Conserver l'honneur de vostre maison: C'est tout ce que je vous en puis dire, mon mal est trop grand pour me mesler de vous conseiller: Je Supplieray Dieu ... vous avoir en Sa Sainte garde."

1) Ergänzt anhand von AH 73/15

2) Die La Trémouille war angeklagt Condé, ihren Gatten, vergiftet zu haben, s. AH 73/15 Anm. 1.

---

Kopie, von gleicher Hand wie AH 73/15 und vermutlich im 18. Jh. für B e a t F i d e l Zurlauben angefertigt. - AH 73, 49<sup>f</sup>

[1588 April]

A

SCHREIBEN VON [CATHERINE DE BOURBON], PRINCESSE DE NAVARRE, AN  
[CHARLES DE BOURBON], COMTE DE SOISSONS

---

"du meme Manuscrit [=Lettre ... tirée du Ms. 186 de Ceux d'Henri-Auguste de Loménie, Comte de Brienne, in Bibl. Reg. d.h. Bibliothèque royale in Paris:]"<sup>1</sup>

"Je n'eusse jamais crû la mort de feu Monsieur [Henri I<sup>er</sup> de Bourbon] le Prince [de Condé]<sup>2</sup> estre venue de ceux qui avoient tant d'occasion d'en conserver la vie. C'eust esté le dernier que j'eusse jugez[!] Coupables D'un Si cruel acte. Je ne Sçay qu'en dire et moins qu'en penser, quel but ils avoient Si ce n'est d'acquérir le premier rang entre les plus mechantes ames qui ayent jamais esté; Certes cette place leur est bien due, et une punition pareille a leur miserable entreprise. Je desire extremement de Scavoir bien particulièrement comme tout s'est passée. Le Roy [H e i n r i c h III.] me promet de me le mander. J'attent cette nouvelle par un lacquais que j'ay Envoyé vers luy: Vous avez vû par la lettre qu'il vous porte, le tort que vous avez eu m'accusant de peu de Souvenance. J'ay toujourns respondu aux lettres que j'ay eu de vous. C'est trop affliger une ame qui l'est desja que l'amuser a lire une facheuse lettre, je finiray doncques cette cy[!] en vous donnant [le] Bonjour."

1) Ergänzt anhand von AH 73/15

2) Charlotte-Catherine de L a T r é m o i l l e war angeklagt, zusammen mit ihrem Pagen Léon oder Louis de B e l c a s t e l und ihrem Valet de chambre Antoine C o r b a i s ihren Gatten, Condé, vergiftet zu haben.

Kopie, von gleicher Hand wie AH 73/16 und vermutlich im 18. Jh. für B e a t F i d e l Zurlauben angefertigt. - AH 73, 49<sup>v</sup>

18

1623 August 18., Poitiers

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM. FRANZ] ZURLAUBEN AN [GARDE]HPTM. KONRAD [III.] ZURLAUBEN, AM HOFE

"Des que waltert [M ü l l e r, Konrads III. Diener] est arrive Je n'ay ... [voulu] menquer a le Vous envoyer audevant, que les affaires ne Vous permettent de venir sj tost, Jl Vous plaira de me faire sçavoir ce que J'auray a faire de Ces 4 soldats qu'il à amesné, on ne m'a rien escript du tout. Je Vous ay faict sçavoir dernièrement qu'il ne me restoit qu'un argent de sepmaine pour le premier mardj venant, & qu'il restoit de besoing de faire envoyer un Ordre a N.<sup>re</sup> Tresorier par M<sup>r</sup> f a b r y touschant la 7.<sup>me</sup> & 8.<sup>me</sup> Monstre, & ... [par la] poste Nous Recevrons avecque Joye vous fromages [- von Konrad III. aller Wahrscheinlichkeit nach aus Zug mitgebracht -] & les garderons comme presages certains de Vostre Venue laquelle plaise au Bon Dieu de haster,